



REUNION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 9 juillet 2019 à 20h

PROCES VERBAL

Etaient présents :

Liste « Vivre à PIERRES » :

Daniel MORIN, Patrick TESTE, Jean-Louis GALA, Anne-Marie GALLAS, Carine ROUX, Michèle CHÉRAMY, Caroline REMONT, Philippe BUTEAU, Frédérique MARTIN, Clotilde PERCHERON, Sophie MAROUFI, Michel CRETON, Nicolas LESOUDIER,

Liste « Agir ensemble pour PIERRES » :

Hélène CAYUELA, Christophe BIGNAUT, Gérard CRASSIN

Absents excusés :

Christophe PETIT, pouvoir donné à Jean-Louis GALA
Martine DORÉ, pouvoir donné à Daniel MORIN
Maryline RENARD, pouvoir donné à Anne-Marie GALLAS
Richard GAILLARD, Serge RENAULT

Absents

Christophe PETIOT, Jean-Marc BODESCOT

I/ Election du secrétaire de séance.

Frédérique MARTIN est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

II/ Approbation du procès-verbal du 19 juin 2019

Après correction de l'orthographe du mot « Chauve-souris » et de la date du concert de Maintenon prévu le samedi 29 juin pour accentuer la concomitance de l'organisation de ce concert avec le festival de Bois Richeux, le procès-verbal du conseil Municipal du 19 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

III/ Travaux :

A/ Achat et pose de films sur les vitres du restaurant scolaire et des écoles

Afin de sécuriser les vitres de l'école dans le cadre du plan Vigipirate, il a été décidé de poser sur les vitres de l'école et du restaurant un film occultant.

Deux entreprises ont proposé un devis :

- Chartres Miroiterie pour un montant de 6 595.10€ TTC
- Etablissement Bodineau pour un montant de 17 179.64€ TTC

Monsieur le MAIRE indique que la différence de prix entre les deux entreprises s'explique par un pré-découpage et la numérotation des films en usine pour Chartres Miroiterie qui permettent de gagner du temps au moment de la pose des films sur site. Tandis que pour les établissements Bodineau, le découpage est réalisé sur place et au fur et à mesure de la pose. Ce qui accroît le temps de travail pour cette mission.

Les membres de la commission « travaux » réunie lundi 8 juillet ont émis un avis favorable à l'offre de Chartres Miroiterie pour un montant de 6 595.10 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **VALIDER les devis proposés par Chartres Miroiterie pour un montant de 6 595.10€ TTC pour l'achat et pose de films sur les vitres du restaurant scolaire et des écoles**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

B/ Achat et pose de portails pour les écoles et le château d'eau

Trois entreprises ont proposé un devis :

- ASCS pour un montant 11 612.401 € TTC **(en alu)**.
- Etablissement Bodineau pour un montant de 6 912 € TTC pour les écoles et 2 430 € TTC pour le château d'eau **(en acier)**.
- KEOPS GUERIN pour un montant de 11 710.32 € TTC **(en acier** et avec portillon 923 €).

Monsieur le MAIRE précise que les portails sont très anciens et en fin de vie. Celui de l'école primaire date de 1976 et celui de l'école maternelle de 1981. Le portail du château d'eau date de 1960.

Chaque été, ils ont fait l'objet d'une petite rénovation et rectification technique mais ce n'est plus possible aujourd'hui.

Lors de la commission travaux du 8 juillet, un débat a eu lieu pour savoir s'il fallait opter pour des portails en aluminium ou en acier. Il a été convenu qu'en cas de choc, le portail alu ne serait pas réparable alors que celui en acier pourrait être redressé.

Il signale également que la couleur retenue est le vert identique à celui des menuiseries de l'école. Il en est de même pour le portail du château d'eau.

Enfin, concernant la forme des portails, il a été décidé d'investir dans des portails « tiercé », ce qui signifie que 2 tiers du portail ont une ouverture de 3 mètres et 1 tiers une ouverture de 1 mètre, ce qui remplace le portillon.

La commission « Travaux » a donc émis un avis favorable pour l'offre des Etablissements Bodineau pour un montant de 9342.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **VALIDER les devis proposés par les établissements Bodineau pour un montant de 9342€ TTC pour l'achat et pose de portails pour les écoles et le château d'eau**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

C/ Achat bancs et tables pour les cours des écoles primaire et maternelle

Monsieur Teste prend la parole et explique que ce point à l'ordre du jour du conseil est la dernière étape du projet de rénovation des cours d'écoles engagé depuis plusieurs années. Après l'installation des jeux de billes et petites voitures qui rencontrent un franc succès auprès des enfants et de la remise en place du Carport (juste avant la canicule du mois de juin précise Monsieur le Maire), l'achat de tables et bancs finalise le projet.

Le choix des modèles de mobilier extérieur a été arrêté par les élus après avis de la directrice de l'école maternelle et des enseignantes de l'école primaire. Monsieur Teste montre aux membres du conseil municipal les modèles : 2 tables et 2 bancs avec dossier multicolores sont proposés pour l'école maternelle.

Les 3 tables primaires seront, quant à elles, unies, une verte, une bleue, une rouge et seront positionnées sous le carport.

Les modèles étant disponibles sur plusieurs catalogues, un comparatif a pu être réalisé.

Quatre entreprises ont été consultées :

- Manutan collectivités pour un montant de 8 620.80€ TTC
- L'achat Public pour un montant 5 776.69€ TTC
- KGMAT Collectivité, ne répond pas entièrement à la demande au niveau des bancs et est plus cher pour les tables.
- UGAP, ne possède pas les modèles souhaités

Madame Frédérique Martin demande quelle est la durée de garantie de ce mobilier. Monsieur Teste apporte la réponse. Il précise que la garantie est de 2 ans, que la structure est en acier et bois exotique avec une finition laquée.

La commission travaux réunie lundi 8 juillet a émis un avis favorable à la proposition de l'achat public pour un montant de 5 776.69 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **VALIDER le devis proposé par l'achat Public pour un montant 5 776.69€ TTC pour l'achat de bancs et tables pour les cours des écoles primaire et maternelle**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

Monsieur Teste regrette que les tracés des jeux dans les cours d'école, bien que n'ayant que 2 années sont déjà bien effacés. Monsieur le Maire signale que l'entreprise Es Via a été contactée et qu'une réflexion est engagée à ce sujet.

D/ Achat d'un fourgon pour les services techniques

Le contrôle technique de l'actuel fourgon des services techniques est prévu pour le 15 juillet. Cependant la porte latérale étant défailante, il ne sera pas validé. Ce véhicule sert aux agents des services techniques pour transporter le matériel utile lors des manifestations et doit donc être d'une capacité suffisamment importante.

Deux entreprises ont proposé un devis :

- Dynatech à Nogent le Phaye propose un Fiat Ducato L2H2 de 88 123 km Année 2013 pour un montant de 14 388€ TTC
- Guibert VMO à Margon propose un Ford Transit L3H3 de 53 000km Année 2014 pour un montant de 15 000€ TTC

S'agissant de véhicules d'occasion qui ne peuvent être réservés, un accord de principe d'autorisation d'engager la dépense est sollicité pour permettre à Monsieur le Maire l'achat d'un véhicule sensiblement équivalent dans l'hypothèse où le véhicule retenu serait vendu.

La commission travaux réunie lundi 8 juillet a émis un avis favorable à la proposition de la société Guibert VMO.

Monsieur Nicolas Lesoudier précise que la dimension du Ford L3H3 est très importante. Monsieur le MAIRE confirme et indique que c'est un plus pour les services techniques qui transportent du matériel et notamment les barrières « cyclistes ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **VALIDER les devis proposés par la société Guibert VMO à Margon pour un Ford Transit L3H3 de 53 000km Année 2014 pour un montant de 15 000€ TTC pour l'achat d'un fourgon pour les services techniques**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager la dépense pour l'achat d'un fourgon sensiblement équivalent dans l'hypothèse où le véhicule d'occasion proposé serait déjà vendu.**

E/ Achat du Kirogn

Monsieur le MAIRE explique que cet investissement permettra la taille des haies, C'est une élagueuse sur un bras télescopique. La coupe est très technique car le chauffeur doit simultanément conduire, regarder la route, surveiller la circulation et la coupe des haies, tout en ajustant la taille au dénivelé de la voirie.

Deux entreprises ont proposé un devis, une troisième avait été sollicitée mais n'a pas répondu :

- L'Hermite équipements propose deux modules pour un montant de 16 200€ TTC
- L'entreprise Guillery propose un kirogn pour un montant de 5 998.80€ TTC
- Garden équipement avait également été sollicité mais n'a pas apporté de réponse.

La commission travaux réunie lundi 8 juillet a émis un avis favorable à la proposition de la société Guibert VMO pour un montant de 5 998.80 € TTC. Il précise que c'était l'entreprise L'hermite qui avait vendu l'épareuse. Mais que celle-ci n'est pas la mieux disante pour la proposition du kirogn.

Monsieur le MAIRE demande un ajout à cet achat de 4 lames supplémentaires pour un montant de 1041€. Avec ces lames, il sera possible de couper des branches jusqu'à 10 cm de diamètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **VALIDER le devis proposé par la société Guillery pour l'achat d'un kirogn d'un montant de 5 998.80€ TTC et le jeu de 4 lames supplémentaires pour la coupe de branches plus importantes pour un montant de 1041.60€ TTC**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

IV/ Demande de subvention de l'association la Saint Hubert de Pierres

Monsieur le MAIRE donne la parole à Monsieur Gala, maire adjoint chargé des Finances qui propose aux membres de l'assemblée délibérante d'approuver le versement d'une subvention d'un Montant de 250.00 € à l'association "La Saint Hubert".

Monsieur GALA explique que cette demande hors délai qui s'ajoute à l'ensemble des demandes votés lors du vote du budget en avril est due au changement de bureau de l'association.

Il précise également que sur la ligne budgétaire, il restait le budget nécessaire.

Monsieur le MAIRE demande si d'autres associations sont encore en retard, ce que confirme Monsieur Gala.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 contre (H. Cayuela), 1 abstention (M. Chéramy):

- **ACCORDE le versement d'une subvention de 250€ à l'association La Saint Hubert de Pierres**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

V/ Accord pour obtention d'une carte bancaire pour la mairie

Il est possible à la commune de Pierres de se doter d'une « carte bancaire pro » en suivant une réglementation stricte quant à l'usage de la carte bancaire pour les dépenses publiques, Seuls Monsieur le Maire et le Maire adjoint en charge des finances pourraient l'utiliser, en respectant la procédure achats légalement applicable, à savoir dans le respect de la mise en concurrence de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Monsieur le MAIRE indique que l'ancien SIRMATCOM était doté d'une carte et que cette possibilité est donc possible et très pratique pour les achats urgents

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider l'accord pour l'obtention d'une carte bancaire professionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **VALIDER la proposition d'obtention d'une carte bancaire pour la commune.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

V/ Informations diverses.

Monsieur le MAIRE informe les membres du conseil que les chenilles processionnaires sont en déclin. Les cocons repérés sont quasi-vides. Elles se transforment en papillon durant le mois de juillet.

Monsieur le MAIRE poursuit avec l'accord de déclassification, pour une semaine, de la salle Hélène Boucher pour accueillir les manifestations « Musique et danses du Monde » les 2, 3 et 4 août. La convention a été signée.

Monsieur le MAIRE reçoit de plus en plus de mails signalant la trop grande vitesse sur certaines routes de la commune de Pierres. Cependant, il y a déjà beaucoup de ralentisseurs présents. Par exemple sur la route de Nogent le Roi se trouvent deux ralentisseurs et un radar.

Monsieur TESTE évoque le départ de Madame Decaix, après 18 ans de présence en tant que directrice de l'école primaire Pierres. La cérémonie était émouvante. Madame Decaix sera remplacée à la rentrée par Madame Petit.

Comme chaque été, l'école fera l'objet d'un entretien plus approfondi et quelques travaux de maintenance seront réalisés, en plus de la pose des films sur les vitres des classes. Les mobiliers de certaines classes seront également intervertis à la demande des enseignantes.

Madame ROUX rappelle que le Pique-Nique Musical s'est tenu le 22 juin et malgré un peu moins de participants, l'ambiance était agréable et conviviale. Le DJ était plein d'humour et les personnes présentes se sont amusées avec le quiz musical.

Dimanche 14 juillet se tiendra le repas républicain, 160 personnes sont attendues et le DJ Luc Sixties animera la manifestation. Elle fait appel aux bonnes volontés pour le montage samedi matin et démontage lundi des barnums.

Monsieur le MAIRE précise qu'il y aura déjà 4 agents des services techniques sur place, mais qu'il est plus facile de monter le grand barnum à plusieurs.

Madame ROUX indique que la retraite aux flambeaux se déroulera dès 22h15. Le parking du stade sera neutralisé. Il n'y a pas d'arrêt de circulation, les voitures et piétons cohabitent. Les piétons déambuleront rue René et Jean Lefèvre puis utiliseront les trottoirs.

C'est un moment toujours très sympathique depuis des années.

Madame GALLAS indique que le plan canicule a été opérationnel cette année, quelques personnes âgées ont été hospitalisées du fait de ces fortes chaleurs. Un courrier est envoyé pour avertir les personnes de l'organisation de « surveillance » lors de températures élevées. Elles sont alors contactées par téléphone tout d'abord puis Madame Gallas se rend sur place s'il n'y a pas eu de réponse au téléphone. Il faut parfois qu'elle insiste.

Un personne habitant dans les combles avait plus de 35° chez elle. C'était intenable. Heureusement elle a pu être hébergée par une voisine.

Monsieur GALA rappelle que le Festival de Bois Richeux s'est déroulé fin juin. La fréquentation a augmenté de 10% avec une évolution constatée de plus de 8% des réservations et surtout pour la formule à 1 seul concert. Le concert du vendredi a accueilli plus de 80 personnes. Mais cette année, il est constaté un équilibre plus important entre les 3 soirs de concerts.

Monsieur GALA remercie toutes les personnes associées à cette manifestation : les membres de la commission culture, les élus et les membres extérieurs, les services techniques et administratifs et Monsieur Maillot.

Madame PERCHERON et ses collègues enseignantes remercient la commune pour le parcours de petites voitures installés dans la cour de l'école qui enchante les enfants.

Monsieur CRETON a reçu deux courriers du club de Foot et Basket remerciant la commune pour la fourniture des trophées. Il indique qu'une équipe de Maintenon passe en Régional et qu'il y aura une équipe féminine de football l'année prochaine.

Monsieur BUTEAU exprime sa déception par rapport au nombre de personnes trop peu élevé pour apporter leur aide durant la mise en place des manifestations.

Madame REMONT était absente vendredi 5 juillet pendant le concert organisé par l'association « Nous voulons des Coquelicots » mais les échos sont positifs, malgré une petite déception du groupe de musique qui attendait plus de monde. Une cinquantaine de spectateurs ont toutefois participé à ce moment festif. L'association avait mis des informations à leur disposition.

Monsieur le MAIRE précise qu'une journée de l'environnement se tiendra le 29 septembre à Changé, de 10h à 17h. Beaucoup d'associations seront présentes dont l'association « Nous voulons des Coquelicots ». Certains maires prennent des arrêtés pour éloigner les pulvérisations de glyphosate de plus de 150 mètres des habitations mais ces arrêtés sont cassés par les préfets. Monsieur le MAIRE, dans le PLU, a prévu des bandes boisées vers les écoles et les habitations. Il ne prend pas d'arrêté mais préfère appliquer une barrière naturelle.

Monsieur CRASSIN revient sur le nettoyage de printemps et regrette qu'il y ait de plus en plus de canettes et décharges sauvages dans les bois.

L'ordre du jour étant achevé, la séance du conseil municipal prend fin à 21h30.

Daniel MORIN, le MAIRE